STRATÉGIE RBC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT[mc]

Politique, priorités et objectifs

Stratégie RBC
en matière
d'environneme

RBC est résolue à suivre la voie de la durabilité environnementale[1]. Elle entend donc réduire son empreinte écologique, promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement et offrir des produits et des services écologiques. Nous croyons que si nous atteignons nos objectifs dans ces domaines, les actionnaires, les clients, les employés et les régions dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités en tireront des avantages à court et à long terme.

Dans notre secteur, nous sommes des chefs de file de la gestion environnementale depuis de nombreuses années. Nous sommes fiers de nos activités passées et actuelles, mais nous pouvons faire mieux — et nous le ferons. Cette Stratégie RBC en matière d'environnement[mc] définit la politique, les priorités et les objectifs environnementaux de RBC. Au cours des prochains mois et années, nous continuerons de mettre au point et en œuvre les programmes, les politiques, les procédures et les lignes directrices nécessaires pour soutenir notre engagement concernant la durabilité environnementale.

Table des matières

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE **3**

PENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES **3**

Changement climatique 3

Biodiversité 4

Eau 4

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX **4**

Réduire notre empreinte écologique 5

Promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement 7

Offrir des produits et des services écologiques 8

SOUTIEN DE LA STRATÉGIE RBC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT **8**

Mobilisation des parties intéressées 8

Philanthropie 9

Supervision et responsabilité 9

Compte-rendu 9

ENDNOTES **10**

1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les principes suivants guideront les initiatives environnementales de RBC :

› **Réduction de l'empreinte écologique :** RBC applique proactivement de saines pratiques environnementales dans son exploitation interne et ses décisions d'achat. Nous cherchons des moyens de réduire notre consommation de ressources naturelles, notamment d'énergie, de papier et d'eau, et la production de déchets et d'émissions. Nous aidons à créer, pour nos fournisseurs et nos employés, des occasions d'en faire autant.

› **Activités économiques responsables :** RBC établit, tient à jour et communique des politiques, des méthodes, des normes et des lignes directrices efficaces régissant ses activités économiques, afin de répondre aux problèmes et risques environnementaux importants pour RBC, ses clients et autres parties intéressées.

› **Produits, services et débouchés commerciaux :** RBC fournit aux clients et employés des services et des produits financiers novateurs, pratiques et économiques pour promouvoir des choix propices à la durabilité environnementale. Nous recherchons des débouchés qui favorisent la durabilité environnementale et qui offrent des avantages économiques.

› **Participation du personnel :** RBC offre une formation et des outils environnementaux à ses employés dans le monde entier pour leur permettre d'agir de manière écologiquement responsable et de contribuer aux objectifs du Groupe. Nous donnons aussi à nos employés des possibilités de s'engager personnellement dans les initiatives visant la durabilité environnementale qui sont importantes pour nos activités.

› **Conformité :** RBC gère de manière responsable tous les aspects de ses activités pour assurer, au minimum, le respect des lois sur l'environnement et des normes reconnues. Nous surveillons le respect de toutes nos politiques, méthodes et normes.

› **Information et transparence :** RBC rend régulièrement compte de ses indicateurs environnementaux clés. Nous continuerons d'améliorer notre système de surveillance, de mesure et d'information sur nos résultats eu égard à nos cibles, nos priorités et nos objectifs.

› **Partenariat :** RBC établit et maintient des partenariats productifs avec des spécialistes et d'autres parties intéressées pour veiller à ce que nous restions informés des préoccupations et des enjeux pertinents et soyons bien positionnés pour gérer les débouchés et les risques environnementaux. Nous assurons un soutien à des groupes sans but lucratif œuvrant à la résolution de problèmes environnementaux importants selon RBC et ses parties intéressées.

2. PENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES

Les problèmes environnementaux de notre planète sont complexes et ne cessent de gagner en nombre et en importance. RBC continuera de gérer ses risques environnementaux traditionnels et concentre aussi ses efforts environnementaux sur les grands problèmes suivants :

2.1 Changement climatique

Le changement climatique présente des défis environnementaux, sociaux et financiers pour l'économie mondiale, la santé humaine ainsi que nos affaires et notre exploitation. Les deux causes de changement climatique sont les systèmes naturels et l'activité humaine, principalement les rejets de gaz à effet de serre dus à l'utilisation de combustibles fossiles et la déforestation à grande échelle. Selon un consensus scientifique mondial, le taux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère provenant de l'activité humaine augmente et perturbe le climat de la Terre. Sur la foi des conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat[2], nous croyons qu'il est vital que tous contribuent aux efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adaptent efficacement aux impacts inévitables du changement climatique.

2.2 Biodiversité

La biodiversité, ou « diversité biologique », désigne la variété des espèces différentes, la variabilité génétique de chaque espèce et la variété des différents écosystèmes qu'elles forment. La dégradation de l'environnement due à l'activité humaine et aux forces du changement climatique détruit la biodiversité naturelle des habitats et des écosystèmes. Les écosystèmes critiques[3] et la biodiversité abondante qu'ils soutiennent doivent être préservés afin de maintenir des collectivités saines, les valeurs culturelles et la valeur pour les actionnaires.

Forêts

Les forêts aident à tempérer le climat, offrent des habitats diversifiés pour les espèces et purifient l'eau. RBC reconnaît les qualités exclusives et la fragilité des forêts du monde ainsi que la menace que représentent dans certaines régions des pratiques non durables. Nous croyons que nous devons jouer un rôle pour protéger l'intégrité des forêts boréales[4] du Canada et des forêts pluviales[5] dans le monde entier en soutenant des pratiques d'exploitation forestière durables.

Populations indigènes

RBC reconnaît la relation particulière qui existe entre les zones naturelles régionales[6] et les populations qui y vivent et y travaillent. En particulier, l'identité, les convictions culturelles et les économies de certains peuples indigènes[7] sont étroitement liées à l'histoire, à la biodiversité et à l'environnement naturel de leur région. Nous croyons que les industries qui évoluent dans ces zones naturelles doivent tenir compte de l'impact de leurs activités sur les collectivités touchées et particulièrement sur la population indigène.

RBC entretient une relation mutuellement enrichissante de longue date avec les peuples autochtones et indigènes du Canada. Nous avons un profond respect pour leur mode de vie et continuerons de soutenir leur prospérité économique et culturelle.

2.3 Eau

L'eau est la ressource naturelle la plus importante sur Terre. Sans elle, la vie s'arrête. L'accès à l'eau douce potable, la préservation et la gestion des bassins hydrographiques et la conservation de l'eau deviennent des problèmes environnementaux de plus en plus urgents, à la fois à l'échelle mondiale et dans beaucoup de régions dans lesquelles nous sommes implantés. Le changement climatique, la pollution et l'utilisation inefficace de l'eau sont des facteurs contribuant à une crise croissante de l'eau. Beaucoup de communautés dépendent de la préservation et la gestion de l'environnement marin et d'eau douce puisqu'il faut à leurs économies une eau salubre pour le tourisme, la pêche et d'autres industries. Sans eau propre, la capacité des collectivités et des industries de durer et de prospérer est limitée.

RBC croit que les institutions financières devraient jouer un rôle pour soutenir les efforts afin de résoudre les problèmes mondiaux de l'eau, et nous explorons les possibilités de contribuer aux solutions dans ce domaine.

3. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les trois enjeux environnementaux prioritaires de RBC – changement climatique, biodiversité et eau – sont des sujets vastes et complexes qui nécessitent des solutions globales de la part des pouvoirs publics, des entreprises, des particuliers et de nombreuses autres parties intéressées. Nous croyons que nos actions peuvent apporter une contribution importante et positive pour aider à résoudre certains des problèmes liés à ces enjeux. Pour mieux orienter nos efforts et progresser de manière tangible, nous avons regroupé nos objectifs comme suit :

1. Réduire notre empreinte écologique

2. Promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement

3. Offrir des produits et des services écologiques

Au cours des prochains mois et des prochaines années, nous renforcerons les politiques, les méthodes, les lignes directrices et les programmes existants et, là où c'est nécessaire, nous en créerons de nouveaux pour mettre en œuvre la Stratégie RBC en matière d'environnement. Nous viserons d'importantes avancées dans ces domaines, assurerons l'harmonisation avec notre politique environnementale et surveillerons nos progrès et en rendrons compte publiquement.

3.1 Réduire notre empreinte écologique

L'empreinte écologique de RBC est principalement déterminée par l'utilisation d'énergie, la consommation de papier, les déplacements du personnel, l'utilisation de l'eau et les activités d'achat. Nous nous engageons à continuer de réduire notre empreinte écologique telle que définie dans cette section.

Émissions de gaz à effet de serre

Nous émettons des gaz à effet de serre directement par l'utilisation de combustibles fossiles dans certaines de nos installations de chauffage, mais l'essentiel de nos émissions sont indirectes et sont notamment le résultat de l'utilisation d'électricité achetée, de la production et de la distribution de documents et des déplacements du personnel.

RBC s'engage à :

- réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (émissions par employé ou par mètre carré d'espace occupé) des établissements dont elle est propriétaire et à collaborer avec les propriétaires des établissements loués afin d'atteindre ce même objectif ;
- promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux déplacements professionnels telles que les vidéoconférences et les téléconférences, là où c'est possible, et offrir aux employés des aménagements de télétravail souples, là où c'est réalisable ;
- compenser les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à la distribution de nos principaux rapports externes en utilisant des compensations carbone de grande qualité[9].

Utilisation d'énergie

Nous utilisons de l'énergie pour chauffer et climatiser les bâtiments, faire fonctionner notre infrastructure technologique, pour nous éclairer et pour d'autres besoins. RBC achète de l'énergie renouvelable[10] depuis 2002.

RBC s'engage à :

- réduire l'intensité de la consommation d'énergie (consommation d'énergie par employé ou par mètre carré d'espace occupé) dans ses établissements ;
- rechercher des possibilités de réduire la consommation d'énergie des systèmes de technologie de l'information et dans son exploitation ;
- encourager ses fournisseurs à offrir des produits à grand rendement énergétique en ajoutant des critères sur la consommation d'énergie, là où c'est approprié, à ses politiques et normes d'approvisionnement ;
- augmenter le pourcentage d'électricité certifiée verte[11] utilisée dans son réseau canadien de succursales ;
- acheter de l'électricité verte, renouvelable, propre, partout où elle est disponible, pour toutes les nouvelles succursales qui doivent être ouvertes au Canada à compter de 2008.

Approvisionnement

RBC achète beaucoup de matériaux, de marchandises et de services dans le monde entier. RBC fait passer sa chaîne d'approvisionnement à un modèle qui soutient mieux ses priorités et objectifs de durabilité environnementale.

RBC s'engage à :

- élaborer une politique formelle d'achats écologiques qui aide à faire en sorte que ses pratiques en matière d'approvisionnement reflètent ses priorités de durabilité environnementale ;
- mettre continuellement à jour les critères de sélection environnementale pour améliorer son efficacité dans l'achat de produits et de services à des fournisseurs ayant une pratique environnementale durable.

Utilisation de papier

RBC achète beaucoup de matériaux, de marchandises et de services dans le monde entier. RBC fait passer sa chaîne d'approvisionnement à un modèle qui soutient mieux ses priorités et objectifs de durabilité environnementale.

RBC s'engage à :

- réduire la quantité de papier utilisée, par employé et par client, en augmentant ses services électroniques et ses options de services bancaires sans papier pour les clients et les employés tout en maintenant le plus grand attachement à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels ;
- continuer d'encourager les autorités de réglementation à soutenir l'acheminement électronique de documents aux clients, là où c'est approprié ;
- réduire ou éliminer les distributions en double de ses Rapports annuels et autres documents ;
- faire en sorte que le papier qu'elle achète contienne des fibres recyclées et que le papier qu'elle utilise soit certifié par le Forest Stewardship Council, l'Association canadienne de normalisation ou l'équivalent, en indiquant qu'il provient de forêts gérées de manière durable.

Gestion des déchets

La limitation des déchets par la gestion de la demande, la réutilisation et le recyclage sont les méthodes préférées de réduire les déchets solides. Cependant, là où il est impossible de ne pas produire de déchets solides, nous nous engageons à en assurer une gestion et une élimination prudentes.

RBC s'engage à :

- éliminer les appareils et équipements électroniques d'une manière respectueuse de l'environnement et à tenir compte de l'élimination lorsqu'elle prend des décisions d'achat de produits et de services ;
- recycler le papier, le verre, le plastique et le métal dans toute l'entreprise, partout où il existe des programmes de recyclage municipaux ou d'autres solutions pratiques ;
- promouvoir la réutilisation du mobilier et d'autres aménagements pour réduire la quantité de matériaux rejetés dans les sites d'enfouissement.

Utilisation de l'eau

Le niveau de consommation directe d'eau de RBC est relativement faible — associé principalement aux toilettes et coins-repas dans nos établissements — mais nous sommes déterminés à améliorer les pratiques d'utilisation et de conservation de l'eau.

RBC s'engage à :

- réduire l'utilisation d'eau dans ses installations, par employé et par mètre carré d'espace occupé ;
- encourager l'utilisation de contenants d'eau réutilisables et de refroidisseurs d'eau ou l'eau du robinet dans ses locaux, là où c'est approprié ;
- encourager ses grands fournisseurs à économiser l'eau en ajoutant des critères sur l'utilisation de l'eau, là où c'est approprié, à ses méthodes d'achat ;
- augmenter l'utilisation de produits de nettoyage écologiques dans ses installations afin de réduire la quantité de substances dangereuses dans les eaux usées.

3.2 Promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement

RBC offre toute une gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés dans le monde. Nous avons des politiques et des méthodes de gestion des risques environnementaux globales pour faciliter l'évaluation environnementale des opérations. Nous revoyons de manière proactive et mettons à jour ces politiques et procédés afin de tenir compte des changements à la réglementation, des problèmes émergents et en évolution et des meilleures pratiques internationales. RBC fait appel à une équipe spécialisée de professionnels de l'environnement qui peuvent mettre leur savoir-faire spécialisé au service de toute l'entreprise, là où c'est nécessaire.

Nous continuerons de travailler avec nos clients et partenaires commerciaux pour atténuer les risques environnementaux et soutenir des modèles commerciaux respectueux de l'environnement.

Politique – Cadre général

RBC s'engage à :

- soumettre ses services de prêt et de prise ferme de titres d'emprunt et de participation à un niveau approprié de vérification environnementale préalable, là où cela convient ;
- intégrer les questions de risque environnemental, concernant notamment le changement climatique, la biodiversité et l'eau dans des politiques et des processus de prise de décision pertinents ;
- élaborer et intégrer des lignes directrices sectorielles spécifiques pour l'évaluation les risques environnementaux, notamment des protocoles d'atténuation, de gestion et de recours hiérarchique pour les secteurs à grand impact.

Clients et opérations

RBC s'engage à :

- soutenir les opérations et les activités commerciales des parties admissibles comptant réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité et la disponibilité de l'eau ou faciliter l'adaptation au changement climatique ;
- ne pas entreprendre de nouvelles activités de financement avec des sociétés ayant une exploitation non durable dans des forêts pluviales tropicales, des forêts à haute valeur de conservation[12], ou sur les sites du patrimoine mondial désignés par l'UNESCO ;
- exiger des grandes sociétés clientes du secteur des produits forestiers qu'elles soient certifiées par le Forest Stewardship Council, l'Association canadienne de normalisation ou un autre organisme acceptable ou qu'elles s'engagent à obtenir la certification dans les cinq ans ;
- exiger que les clients considèrent les impacts possibles de projets proposés[13] sur les collectivités touchées conformément à notre engagement concernant les Principes d'équateur[14], et particulièrement les impacts sur les peuples indigènes dont les cultures et les traditions sont étroitement liées aux terres et aux ressources naturelles. Là où il n'est pas possible d'éviter un impact, nous demanderons que les clients réduisent au minimum, atténuent ou compensent ces impacts. Nous exigerons aussi que des moyens raisonnables soient employés par les commanditaires de projets pour une consultation gratuite, préalable et informée, culturellement appropriée,[15] avec les peuples indigènes vivant dans les régions naturelles qui existent dans le périmètre des projets et que des mécanismes de plainte soient disponibles et puissent être utilisés en cas de conflits ;
- ne pas entreprendre en toute connaissance de cause des activités de financement avec des sociétés qui poursuivent intentionnellement leur exploitation en infraction avec les lois environnementales applicables.

Portefeuilles

RBC s'engage à :

› analyser et examiner l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs industriels[16] dans son portefeuille de prêts, pour évaluer les risques possibles et cerner les possibilités éventuelles associées à la réglementation future de ces émissions.

3.3. Offrir des produits et des services écologiques

RBC cherche à offrir une gamme élargie de produits et de services qui recèlent des avantages écologiques à long terme, se distinguent nettement de produits comparables non centrés sur l'environnement et donnent aux clients des options pour réduire leur empreinte écologique à peu de, voire sans, frais supplémentaires pour eux.

RBC s'engage à :

› participer, dans les cas appropriés, à des initiatives du marché qui visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et la protection des ressources en eau ;

› continuer de mettre au point des produits et des services bancaires de détail qui satisfont aux exigences de ses clients aspirant à des choix durables pour l'environnement ;

› offrir des options de placement responsable aux clients qui choisissent d'investir dans des sociétés selon des considérations sociales, environnementales et de gouvernance en plus du rendement financier ;

› examiner les impacts potentiels des problèmes environnementaux comme le changement climatique sur les activités d'assurance de RBC.

4. SOUTIEN DE LA STRATÉGIE RBC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Nous savons que pour maintenir le cap de notre Stratégie RBC en matière d'environnement à la longue, il faudra de la rigueur, une concentration, des ressources et une ouverture aux changements. Cette section présente les mécanismes que nous utiliserons pour nous assurer de maintenir le cap.

4.1 Mobilisation des parties intéressées

RBC s'efforcera de susciter une plus grande compréhension des problèmes écologiques et des liens entre son environnement et le monde des services financiers afin de faire en sorte que ses politiques, priorités et initiatives environnementales continuent d'être pertinentes et efficaces. Nos efforts en ce sens comprennent notamment :

› l'augmentation et l'amélioration des initiatives de sensibilisation et d'éducation environnementales pour les employés et les clients ;

› la création de groupes de concertation d'employés et de clients et la réalisation de sondages sur les problèmes environnementaux afin de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs intérêts ;

› le soutien à la réalisation de certaines études indépendantes et de programmes d'éducation concordant avec nos enjeux environnementaux prioritaires ;

› la participation, lorsqu'elle est appropriée, à l'élaboration de la politique publique et aux mécanismes du marché qui aident à faciliter les réductions d'émissions et l'adaptation aux effets du changement climatique ;

› les échanges soutenus avec les politiciens, les ministères et les organismes gouvernementaux, les associations et les organismes non gouvernementaux (ONG) sur les affaires environnementales et partager des informations avec eux.

4.2 Philanthropie

RBC dirigera une partie importante de ses efforts philanthropiques vers les causes, les initiatives et les programmes environnementaux à l'échelle mondiale. Cela comprendra un engagement pluriannuel de plusieurs millions de dollars consacré à la philanthropie environnementale par l'entremise de RBC Fondation. Nous fournirons un soutien à nos différents groupes géographiques et unités opérationnelles pour l'élaboration de programmes communautaires répondant aux problèmes du changement climatique, de la biodiversité et de l'eau.

4.3 Supervision et responsabilité

Le Groupe des affaires environnementales de RBC, qui relève de la chef de l'exploitation, est chargé de superviser la mise en œuvre de la Stratégie RBC en matière d'environnement. Pour mettre cette stratégie en œuvre, ce groupe collaborera avec les unités opérationnelles et fonctionnelles de la Banque afin d'entreprendre différentes activités, notamment :

- continuer d'élaborer, de tenir à jour et de communiquer des politiques, des méthodes et des lignes directrices environnementales ;
- collaborer avec des parties intéressées internes et externes pour progresser et lancer des initiatives nécessaires pour atteindre nos objectifs ;
- surveiller les activités clés et analyser les résultats, notamment l'efficacité économique des initiatives ;
- évaluer le besoin d'améliorations ;
- rendre périodiquement compte au Groupe de la direction de RBC et à un comité du Conseil d'administration de nos progrès dans la mise en application de la Stratégie RBC en matière d'environnement.

De plus, les unités fonctionnelles et opérationnelles de RBC apporteront leur contribution à la stratégie et à la politique environnementale, partageront des renseignements et contribueront aux efforts pour réduire notre empreinte écologique, parer aux risques et promouvoir et valoriser des débouchés commerciaux.

4.4 Compte-rendu

RBC continuera de rendre compte publiquement de ses progrès dans les questions et activités environnementales par son site Web, son Rapport sur la responsabilité d'entreprise et son Rapport annuel. Nous perfectionnerons les systèmes de collecte et de gestion des données environnementales pour améliorer la quantité, la qualité et la portée géographique des données pour le bilan environnemental, dont nous rendons compte.

Nous continuerons d'utiliser les indicateurs de performance environnementale appropriés préconisés par la Global Reporting Initiative et d'autres sources. De plus, nous continuerons de répondre à une variété d'organismes et d'indices de classement de la durabilité environnementale appropriés pour que nos actionnaires, nos clients et nos employés aient accès à des évaluations indépendantes des progrès accomplis.

NOTES

1. La durabilité environnementale vise le maintien à long terme d'écosystèmes pour nous permettre de répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de combler les leurs.
2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – Établi en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ce groupe de plus de 2 000 scientifiques du monde entier a pour mandat d'évaluer les recherches scientifiques, techniques et socio-économiques sur le changement climatique les plus récents. Le GIEC a produit d'importants rapports d'évaluation en 1990, 1995, 2000 et 2007.
3. Écosystème critique – région, habituellement d'une grande biodiversité, qui apporte des avantages environnementaux, économiques et sociaux nécessaires pour la survie et risque la destruction.
4. Commençant dans le territoire du Yukon, la forêt boréale forme une bande de près de 1 000 kilomètres de large traversant tout le Canada et orientée vers le sud-est, jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle représente 35 % de la superficie totale du Canada et 77 % des forêts canadiennes, s'étendant de la toundra au nord aux prairies et forêts de feuillus du sud. (Voir http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/learningresources/theme_modules/borealforest/index.html)
5. Les forêts pluviales sont des forêts hautes et denses caractérisées par des précipitations annuelles très élevées d'au moins 1 750 mm. La plupart sont des forêts pluviales tropicales ou des jungles, comme dans le bassin de l'Amazone. Des forêts pluviales croissent aussi le long de la côte Pacifique nord de l'Amérique du Nord. Les forêts pluviales abritent une faune et une flore diversifiées et abondantes dont une grande partie n'a pas encore été cataloguée par les scientifiques.
6. Zone naturelle – région qui existe isolément des zones urbanisées sur laquelle comptent les collectivités indigènes pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels.
7. Les peuples indigènes sont considérés par l'ONU comme les peuples qui habitent un pays ou une région géographique à l'arrivée de peuples de culture ou d'origine ethnique différentes ; les nouveaux arrivants deviennent ensuite dominants par la conquête, l'occupation, la colonisation et d'autres moyens. Au Canada, les peuples indigènes sont connus sous le nom de « peuples autochtones » et figurent au paragraphe 35 de la Loi sur la constitution de 1982, comme « Indiens, Inuit et Métis », termes qui sont définis dans la Loi.
8. Comme le Rapport annuel, le Rapport sur la responsabilité d'entreprise, la circulaire de la direction et les Rapports trimestriels aux actionnaires
9. Compensation carbone – réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) par la participation à une activité réduisant les GES non reliée à l'activité à laquelle les réductions sont appliquées ou par le soutien à une telle activité.
10. L'énergie renouvelable est produite à partir de ressources renouvelables comme le vent et la biomasse et par de petites centrales hydroélectriques, permettant la diminution ou l'élimination de l'émission de gaz à effet de serre.
11. L'électricité certifiée verte est de l'électricité produite à partir d'énergie hydraulique, de vent, du soleil, de la biomasse ou de biogaz, qui peut être évaluée en fonction de normes clairement établies et acceptées.
12. Les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) sont définies par le Forest Stewardship Council (FSC) ; elles présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
    - contiennent des concentrations de biodiversité importantes sur le plan mondial, régional ou national (p. ex., espèces en voie de disparition) ;
    - constituent d'importants couverts forestiers dans lesquels on trouve des populations viables de la plupart, sinon de toutes les espèces indigènes, selon une répartition et une densité naturelles ;
    - sont situées dans des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition ;
    - assurent des fonctions naturelles de base dans des situations critiques (c.-à-d. protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion) ; et
    - sont essentielles pour répondre aux besoins élémentaires des populations locales (c.-à-d. subsistance, santé) ou cruciales pour l'identité culturelle traditionnelle des populations locales. .
13. Projets dépassant 10 millions de dollars d'investissement en immobilisations tels que définis dans les Principes d'Équateur
14. Les Principes d'Équateur sont un cadre général volontaire pour les banques pour répondre aux risques environnementaux et sociaux dans le financement de projets. Voir www.equator-principles.com
15. Consultation éclairée – consultation qui est pertinente, compréhensible et accessible et s'applique à l'ensemble du processus d'un projet et pas seulement aux seuls stades initiaux du projet. Le processus de consultation doit être disponible dans les langues préférées des collectivités, adaptées aux processus de prise de décision et aux besoins de groupes désavantagés ou vulnérables
16. Les grands émetteurs industriels seront considérés comme des sociétés ayant des émissions annuelles supérieures à un seuil qui reste à déterminer et appartenant aux secteurs suivants : production d'électricité thermique, pétrole et gaz, produits forestiers, fonderie et affinage, fer et acier, exploitation minière, ciment, chaux et produits chimiques.

Pour en savoir davantage sur
La Stratégie RBC en matière d'environnement
visitez **rbc.com/environnement**

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. MC Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.
RBC et Banque Royale du Canada sont des marqués déposés de la Banque Royale du Canada. © Copyright Banque Royale du Canada, 2007

VPS43416